

# AUX ASSISES DU NORD

## Coupables de vols qualifiés commis à Douai et à Waziers, deux Algériens ont été condamnés à dix ans de bagne et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Bien que les faits se soient passés à Douai, le lamentable trio qui comparait, hier, devant le jury du Nord, n'a point fait occire un être humain.

On ne s'arrêta pas pour attendre l'écouler le motif, car il ne s'agissait que de deux vols qualifiés de la maîtresse d'un de leur dénonciateurs.

Principal coupable, Benouali Saïd, dit Aliouche, 35 ans, état civil inconnu, à Waziers, mais ne travaillant guère. Il demeurait avec la femme Reine Massemim, 31 ans, elle non plus, ne faisant pas grand chose.

Enfin, Benbouetra, 40 ans, se disant manoeuvre. En réalité, il n'exercerait aucune profession.

Concernant la relation de ce qu'on leur reproche :

— Avec quel l'avez-vous frappé ? — C'est moi le pierre.

C'est tout.

Pour le vol de la rue des Ferronniers, Benouali affirme, mais sans insistance, que c'est Benbouetra qui en a conçu l'idée. Il déclare aussi que c'est Benbouetra qui a attaqué Mme veuve Albert et la baillonnée. Benouali, n'a fait que puiser dans la corbeille, pour un objet de 940 francs.

L'accusé ne dit pas plus, mais on a l'impression qu'il dit la vérité.

Il s'en est pas de même de Benbouetra qui s'est tenu en arrière.

Benbouetra est mal noté ; da moralité douteuse il ne travaillait pas, le plus souvent et vivait aux crochets de ses compatriotes qui le craignaient et se méfiaient de lui.

Dans son douar d'origine, il est également mal noté, il a été condamné le 27 janvier 1915 par le tribunal répressif d'Algier à un an de prison et à six mois de travaux forcés.

Cet être sale, roussopant, et qu'une castrité à peu près complète rend infécond, se défend d'avoir pris part à l'agression et au vol.

Il prétend que ce jour-là il se trouvait à Lille.

Mais, chose curieuse, c'est qu'il fut arrêté à Valenciennes, en compagnie de Benouali. Comment expliquer cela. L'accusé n'est pas en peine.

— Je venais de Lille et j'ai rencontré Benouali et j'ai été arrêté.

— Mais vous avez une vingtaine de fr. sur vous. D'où provenait cette somme ?

— J'avais travaillé un jour au déchargement.

— A quel endroit ?

— Près de la rivière (sic).

L'explication est peu convaincante, ce qui fait dire à M. l'avocat général Dupuisch : « Il dit ce qu'il veut, en effet ».

Mais rien ne démonte l'Arabe et il persiste à recourir à des alibis vu toute ont été déclarés faux.

Enfin, l'exemple qu'il fut hospitalisé à l'Armée du Salut, à Lille, le jour du drame, il y fut bien, en effet, mais quatre mois plus tôt.

« Je n'ai pas encore qu'un camarade lui avait, ce jour-là, toujours à Lille, prêt 20 francs, alors qu'il s'agit d'une date beaucoup plus lointaine ».

« Et c'est tout. Cependant, continue de nier, même l'évidence ».

Et voici maintenant la femme Reine Massemim. Elle est bien insignifiante, laide plutôt qu'agréable, avec quelques défauts, mais de son amant qui lui dénonça Benbouetra comme étant son complice, dans l'affaire de la rue des Ferronniers.

M. l'avocat général Dupuisch, quand le président lui demanda pourquoi elle a accepté l'argent provenant des deux forfaits de Benouali.

Des trois, c'est la seule à n'avoir pas d'anecdotes judiciaires. Enfant, elle a eu les coups de sa mère. Elle — et sa mère — elle, Reine Massemim est médiocrement notée et sa probité est douteuse, nous apprennent les renseignements recueillis sur elle.

## L'acte de banditisme de la rue des Ferronniers

Le jeudi 29 décembre 1927, vers 19 h. 30, la dame Fostier Zénaïde, veuve Albert, 45 ans, brocanteuse, demeurant à Douai, 84, rue des Ferronniers, recevait la visite de Benbouetra et Benouali. Elle leur avait dit qu'elle reconnut comme des clients qui venaient de Lille et qu'elle leur avait remis, pour leur jour, un paquet qu'ils avaient remis à la poste.

Benbouetra et Benouali, qui se faisaient passer pour des voyageurs de commerce, se firent connaître et demandèrent à voir le paquet.

La dame Fostier leur fit ouvrir le paquet et ils enlevèrent le contenu, puis ils se précipitèrent vers la porte et se sauvèrent.

La dame Fostier se précipita à la poursuite des deux voleurs et les aperçut en courant.

Benbouetra et Benouali se précipitèrent dans la rue et furent poursuivis par la dame Fostier et les voisins.

Benbouetra et Benouali furent arrêtés par la police.

Benbouetra et Benouali furent condamnés à dix ans de bagne et à vingt ans d'interdiction de séjour.

## Dénoncés par la maîtresse de l'un des bandits

Les investigations de la gendarmerie atteignent tout d'abord la fille Reine Massemim maîtresse de Benouali Saïd.

Elle déclare avoir été témoin de l'acte de banditisme et avoir vu Benouali et Benbouetra emporter le paquet.

Elle a reconnu Benbouetra comme étant son amant et avoir consenti à ce qu'elle lui donnât de l'argent.

Elle a vu Benbouetra et Benouali prendre l'argent et se diriger vers la rue des Ferronniers.

Elle a vu Benbouetra et Benouali entrer dans la boutique de la dame Fostier.

Elle a vu Benbouetra et Benouali ouvrir le paquet et enlever le contenu.

Elle a vu Benbouetra et Benouali se précipiter vers la porte et se sauver.

Elle a vu Benbouetra et Benouali être poursuivis par la dame Fostier et les voisins.

Elle a vu Benbouetra et Benouali être arrêtés par la police.

Elle a vu Benbouetra et Benouali être condamnés à dix ans de bagne et à vingt ans d'interdiction de séjour.

## Les bandits, dont l'un avoue et l'autre nie, préparaient une autre expédition

Benouali a reconnu qu'il avait, avec Benbouetra pris part à l'acte de banditisme.

Il a déclaré avoir vu Benbouetra emporter le paquet.

Il a reconnu Benbouetra comme étant son complice.

Il a vu Benbouetra et Benouali prendre l'argent et se diriger vers la rue des Ferronniers.

Il a vu Benbouetra et Benouali entrer dans la boutique de la dame Fostier.

Il a vu Benbouetra et Benouali ouvrir le paquet et enlever le contenu.

Il a vu Benbouetra et Benouali se précipiter vers la porte et se sauver.

Il a vu Benbouetra et Benouali être poursuivis par la dame Fostier et les voisins.

Il a vu Benbouetra et Benouali être arrêtés par la police.

Il a vu Benbouetra et Benouali être condamnés à dix ans de bagne et à vingt ans d'interdiction de séjour.

## L'agression de « Frai-Maraïs »

Les déclarations de la maîtresse de Benouali relatées à la charge de ce dernier ont été reprises au cours de l'enquête.

Elles ont permis de constater que Benouali et Benbouetra avaient préparé une autre expédition.

Ils se faisaient passer pour des voyageurs de commerce et avaient obtenu de la dame Fostier un autre paquet.

Ils se sont dirigés vers la rue des Ferronniers et ont été arrêtés par la police.

Benouali et Benbouetra ont été condamnés à dix ans de bagne et à vingt ans d'interdiction de séjour.

## L'AUDIENCE

Benouali, se comme un coup de trique, est ému, inquiet.

Les renseignements recueillis sur son compte sont mauvais. Il a abandonné sa femme et ses enfants à la maison et de caractère égoïste, il a des antécédents judiciaires.

« Ainsi qu'on l'a vu, il a à son actif les deux vols qualifiés de la rue des Ferronniers et celui de Frai-Maraïs ».

Fatigue, il renouvelle ses aveux, sans émotion, sans remords et sans espoir. Semble-t-il, des conséquences qui, vu son état, ne l'intéressent guère.

Pourquoi avez-vous attaqué Benouali plutôt qu'inverse ?

C'est l'abord le drame de Frai-Maraïs, qui a précédé l'autre, évoque.

Parce que c'est lui qui s'est présenté à l'audience.

# La fin troublante d'un banquier belge

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

De son côté, les passagers téléphonèrent d'abord à Bruxelles, où ils avisèrent Mme Lousenstein du meilleur qui frappait, puis à l'Hôtel Métropole de Calais, pour y demander un taxi, que l'hôtel dépêcha sur-le-champ.

Le pilote et le mécanicien couchèrent à Saint-Ingeveur. Quant aux passagers, ils arrivèrent à Calais vers 23 heures. M. Debel, commissaire spécial, vint leur rendre visite et les pria de lui communiquer quelques renseignements sur le vol qualifié commis par un des commissariats spécial de Dunkerque.

A 5 heures du matin, M. Debel recevait la visite de Mme Lousenstein, arrivée de Bruxelles, en automobile, avec le colonel et M. Debel, commissaire spécial.

M. Debel, commissaire spécial, a reçu, en outre, de Mme Lousenstein, une lettre recommandée adressée à son mari, à Calais, à 7 heures, elle repartit pour Bruxelles. Elle déclara, dans son interrogatoire, qu'elle n'avait certainement pas effectué des recherches sérieuses qui auraient permis de retrouver M. Lousenstein. Elle ne tenait pas compte, évidemment, que la chute s'était produite à 20 mètres d'altitude.

M. Hodgson, puis le pilote et les autres occupants de l'avion, furent entendus à 9 heures par M. Debel, qui se rendit avec eux au Bateau-Staveland, où prirent leurs bagages. La commissaire spécial, qui devait effectuer l'enquête, le pilote et le mécanicien qui repartiront à 12 heures, pour Gravelines, sur l'ordre de Mme Lousenstein, l'avion sera vendu.

Les autres passagers sont partis pour Bruxelles, par le pullman de 14 h. 23 à la Gare Maritime.

Un ingénieur de l'aéronautique, interrogé, a déclaré que, jusqu'à présent, semblait avoir été l'unique cause de l'accident, le fait qu'un des moteurs, dans tous les types d'avions, sont mis en marche, sans que les autres soient également mis en marche. Ce qui, dans ce cas, a pu se produire, est que l'un des moteurs, sans que les autres soient également mis en marche, a pu être arrêté.

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

# La petite catastrophe de Wattignies

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

N'empêcha que nos touristes venaient de l'écabrer belle, et à se voir sourire à travers leurs vêtements, on retrouvait dans leur excellent brio belge. L'émoi bien compréhensible du danger passé, Aidés par leurs amis qui avaient que quelques bosses ou contusions légères, les blessés copieusement enveloppés de gazes et de coton ont songé à remonter à Lille. Il s'était plus question de remonter en voiture.

L'auto-car, sans trop de dégâts extérieurs, eu égard à la violence du choc qui avait renversé le pylône, avait sa direction complètement laquée. Le garage bruxellois prévenu a pris aussitôt des mesures de rapatriement mais les excursionnistes ont préféré continuer leur voyage à leur disposition ; iramway.

Les autorités locales et la gendarmerie de Seclin ont procédé aux constatations d'usage en vue d'établir les responsabilités de l'accident.

## Une fillette écrasée par une automobile à Calais

Hier soir, à 19 h. 30, deux jeunes enfants jouaient sur le trottoir de la rue du 11 Novembre, à Calais, dans un chariot traîné par un chien de la rue de la République, le chariot bascula, projetant les deux enfants dans la chaussée, face aux Epiceries Lemaire-Laby. A ce moment, une auto du service rapide Massias, venant du Boulevard Gambetta, se trouvait à cet endroit et a tamponné la fillette.

L'autorité locale et la gendarmerie de Seclin ont procédé aux constatations d'usage en vue d'établir les responsabilités de l'accident.

Le chauffeur de l'auto a été arrêté et la fillette a été transportée à l'hôpital.

Les praticiens constatèrent une perforation du foie et l'écrasement du thorax.

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

## Un automobiliste fraudeur arrêté à Hasnon

Jeudi matin, vers onze heures, le sous-brigadier Salin et le préparateur Noël et André de la brigade mobile Valenciennes, en embuscade à Hasnon, et procédant à la visite des automobiles venant de la Belgique, ont découvert, dans une auto conduite par M. Georges Balthaz, 40 ans, courtier en essence et huile à Marpent, 50 kilos de tabac étranger, d'une valeur de 3.125 francs.

L'auto et son chargement ont été saisis, M. Balthaz arrêté et écroué provisoirement à Saint-Amand, sera transféré aujourd'hui à Valenciennes.

## Dolfus, deuxième gagnant de la Coupe Gordon-Bennet

Une nouvelle évaluation plus précise, effectuée officiellement par le Comité organisateur de la Coupe Gordon-Bennet, à Detroit, attribue les distances suivantes aux trois sphériques qui ont atterri le plus loin du terrain de départ :

Ballon américain « United-States », pilote américain, 462 milles, ayant accompli 462 milles, ayant atteint Weim (Caroline du Nord); ballon allemand « Rappold », pilote Rappold, 462 milles, ayant atteint Ches-City (Virginie).

## Le Reichstag a approuvé la déclaration du cabinet Muller

Le Reichstag a terminé hier après-midi la discussion sur la déclaration gouvernementale. Il a approuvé par 387 voix contre 154 et 28 abstentions les termes de cette déclaration.

## Le procès du Nonce du Pape contre « La Bataille »

Le nonce du Pape, Mgr Ceruti, a intenté un procès en diffamation contre le journal « La Bataille ».

Le tribunal correctionnel de Lille, le 17 juillet, devant le tribunal correctionnel de Lille.

M. La Car, avocat au barreau de Paris, représentera la partie civile, M. Moithey, avocat au barreau de Lille, plaidera pour « La Bataille ».

## POUR LES VACANCES

Il n'est pas de meilleurs guides que ceux indiqués dans notre « Tableau d'Hygiène et de Tourisme recommandés » (Voir dans nos pages d'annonces). Vous y passerez vos vacances dans des conditions idéales de confort et de bien-être.



## Arrestation d'un fraudeur

Des agents de la sûreté ont arrêté hier matin vers 9 heures, un nommé Debar Victor, âgé de 45 ans, charretier, demeurant 5, rue Traversière, à Valenciennes.

Ce dernier, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal de Lille, était condamné à 9 jours de prison et à 100 francs d'amende pour avoir fraudé en matière de douane. Debar Victor a été arrêté à son domicile, rue Traversière. Il sera conduit aujourd'hui à Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

## TAPAGE NOCTURNE ET REFUS D'OBÉISSANCE AUX AGENTS

Deux agents de police du 1er arrondissement faisant leur ronde nocturne, vers 3 heures du matin, En passant rue de l'ouest, ils aperçurent de la lumière dans la cuisine du débit tenu par M. Emilé Quisset. Ils entendirent en outre des rires de femmes et d'hommes provenant de l'extérieur. Ils frappèrent à la porte du débit, mais les occupants refusèrent d'ouvrir et de leur céder le regard.

Les agents appelèrent sans réponse.

Quisset, d'une fenêtre du premier étage, un locataire, M. François Turpin, cria aux agents de cesser leur vacarme, disant qu'ils n'avaient rien à leur dire et qu'ils devaient partir.

Voyant cet état de choses, les agents de police ont rédigé un procès-verbal et M. Quisset, Emilé Quisset, pour refus d'obéissance aux agents, et pour vol de 200 fr. d'objets mobiliers. M. François Turpin, a également fait l'objet d'un procès-verbal pour tapage nocturne.

## AFFICHEZ VOS PRIX !

Un marchand de légumes, M. Bony Florimond, 37 ans, demeurant 13, rue Turbot, a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut d'affichage de prix de sa marchandise mise en vente dans son magasin.

Néstor Desquere, boucher, habitant 25, rue de Tourcoing, a également fait l'objet d'une contravention pour avoir réglé d'afficher le prix de ses viandes, porc, mouton, veau, mouton, mis en vente à son étales.

## ABUS DE CONFIANCE

En vertu d'un extrait de jugement du Parquet d'Avènes, la gendarmerie de Roubaix a arrêté Mlle Maguette Legrand, 25 ans, et demeurant rue des Capucins, à Roubaix, pour abus de confiance.

Elle sera déléguée au Parquet de Lille.

## FEU DE CHEMINÉE

Mercredi soir, vers 21 h. 30, un feu de cheminée se déclara dans la maison de M. Thérin, demeurant en tissu, demeurant 21, rue de la Fosse, à Valenciennes.

Fort heureusement, les pompiers n'ont pas eu à intervenir ; le feu ayant été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

## PIEDS SENSIBLES... Chaussés- vous chez Boucou-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

La distribution des prix sera faite au siège le dimanche 8 juillet, à D. H. 45, salle Pierre Desobry, sous la présidence de M. le docteur L. Dupré, adjoint au maire.

Les premiers prix des concours de fin d'année, les grands prix des concours d'honneur, les prix de mérite et les prix d'encouragement et exécuteront le programme suivant :

1. Lied et Scherzo pour cor (F. Schmidt), M. Bousuy ; 2. Méphisto, waltz pour piano (Liszt) Mlle Lecomte-Renée ; 3. Concerto pour basson (Mozart), M. Claude Declercq ; 4. Concerto pour violon (Saint-Saëns), Mlle Sageret Estelle ; 5. Solo pour trompette (Chapelle), Mlle Desobry ; 6. Tiroles de Jacques Bouffon ; 7. Poesie concertante pour trombone (Samuel Rousseau), M. Basseville ; 8. A la Kabash, pour flûte A. Georges, M. Hellens ; 9. Valse et fugue, pour piano (Bach), Mlle Marguerite Bayard ; 10. Concerto pour violon (Lalo), Mlle Pauline Sèbille ; 11. La Tasse (B. Godard), Mlle Denise Honore.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mlle Marguerite Lecomte, professeur et accompagnatrice du Conservatoire.

## DISTRIBUTION DES PRIX AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le concours d'illumination et de décoration a donné comme résultat : 1er prix, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 2e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 3e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 4e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 5e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 6e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 7e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 8e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 9e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 10e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 11e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 12e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 13e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 14e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 15e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 16e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 17e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 18e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 19e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 20e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 21e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 22e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 23e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 24e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 25e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 26e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 27e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 28e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 29e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 30e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 31e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 32e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 33e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 34e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 35e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 36e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 37e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 38e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 39e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 40e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 41e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 42e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 43e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 44e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 45e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 46e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 47e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 48e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 49e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 50e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 51e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 52e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 53e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 54e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 55e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 56e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 57e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 58e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 59e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 60e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 61e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 62e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 63e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 64e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 65e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 66e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 67e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 68e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 69e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 70e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 71e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 72e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 73e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 74e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 75e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 76e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 77e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 78e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 79e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 80e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 81e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 82e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 83e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 84e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 85e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 86e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 87e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 88e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 89e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 90e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 91e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 92e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 93e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 94e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 95e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 96e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 97e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 98e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 99e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 100e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 101e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 102e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 103e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 104e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 105e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 106e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 107e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 108e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 109e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 110e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 111e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 112e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 113e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 114e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 115e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 116e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 117e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 118e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 119e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 120e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 121e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 122e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 123e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 124e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 125e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 126e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 127e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 128e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 129e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 130e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 131e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 132e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 133e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 134e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 135e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 136e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 137e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 138e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 139e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 140e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 141e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 142e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 143e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 144e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 145e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 146e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 147e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 148e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 149e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 150e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 151e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 152e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 153e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 154e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 155e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 156e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 157e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 158e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 159e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 160e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 161e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 162e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 163e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 164e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 165e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 166e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 167e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 168e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 169e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 170e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 171e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 172e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 173e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 174e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 175e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 176e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 177e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 178e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 179e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 180e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 181e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 182e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 183e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 184e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 185e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 186e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 187e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 188e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 189e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 190e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 191e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 192e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 193e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 194e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 195e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 196e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 197e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 198e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 199e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 200e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 201e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 202e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 203e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 204e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 205e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 206e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 207e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 208e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 209e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 210e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 211e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 212e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 213e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 214e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 215e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 216e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 217e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 218e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 219e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 220e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 221e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 222e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 223e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 224e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 225e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 226e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 227e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 228e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 229e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 230e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 231e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 232e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 233e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 234e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 235e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 236e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 237e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 238e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 239e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 240e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 241e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 242e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 243e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 244e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 245e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 246e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 247e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 248e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 249e, Razet, rue 22, rue de Lannoy, 425 ; 250e, Spret, rue de Lannoy, 425 ; 251e, Pigeon Messager, rue Jules-Guesde, 29 ; 252e, Razet, rue